

Arrêté temporaire n°26-AT-0015
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

GRAND RUE (D64)

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 27/01/2026 émise par PAINHAS ENERGIE demeurant 2 allée Théodore MONOD - Esp Hamani - 64210 BIDART représentée par Héléna SANTOS aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux de branchement souterrain rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 02/02/2026 au 03/04/2026 GRAND RUE (D64),

ARRÊTE

Article 1

À compter du 02/02/2026 et jusqu'au 03/04/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent GRAND RUE (D64) :

- La circulation est alternée par B15+C18 et feux ;
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h ;

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, PAINHAS ENERGIE.

Article 3

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 30 janvier 2026

Le Maire de Sèvremont



Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- PAINHAS ENERGIE
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- Gendarmerie Pouzauges
- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Transport scolaire Pouzauges
- Centre de secours - Pouzauges

- Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur
- Car du Bocage

ANNEXES:

demande d'arrêté de circulation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **SANTOS** Prénom : **Helena**
 Dénomination : **Painhas Energie** Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **2, allée Th. Monod - Esp Hanami -
 ech. Izarbel**
 Code postal **64210** Localité : **BIDART** Pays : **FRANCE**
 Téléphone **0621692275** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : **recepisse@dictservices.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **ENEDIS** Prénom : **VILLETTE Stéphane**
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **13 allée des Tanneurs**
 Code postal **44000** Localité : **NANTES** Pays : **FRANCE**
 Téléphone **0607584646** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : **stephane.villette@enedis.fr**

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° **D64** Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue Grand Rue,**
 Code postal **85700** Localité : **Sèvremont**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : **Branchement SOUT**
 Date prévue de début des travaux : **26/01/2026** Durée des travaux (en jours calendaires) : **60**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) **60** Date de début de réglementation **26/01/2026**
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue **3**
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : **30** km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur

Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à :

Le :09/01/2026

Nom : **SANTOS** Prénom : **Helena** Qualité :



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-0.827746 46.849089 -0.827712 46.84903 -0.827205 46.849167 -0.827268 46.84925 -0.827763 46.849114 -0.827746 46.849089</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>

SOLUTION TECHNIQUE DE VOTRE RACCORDEMENT

Nom du client :	MAIRIE DE SEVREMONT	N° d'affaire :	72505252
Adresse chantier :	CITE DES FORGES 85700	Commune :	Sèvremon

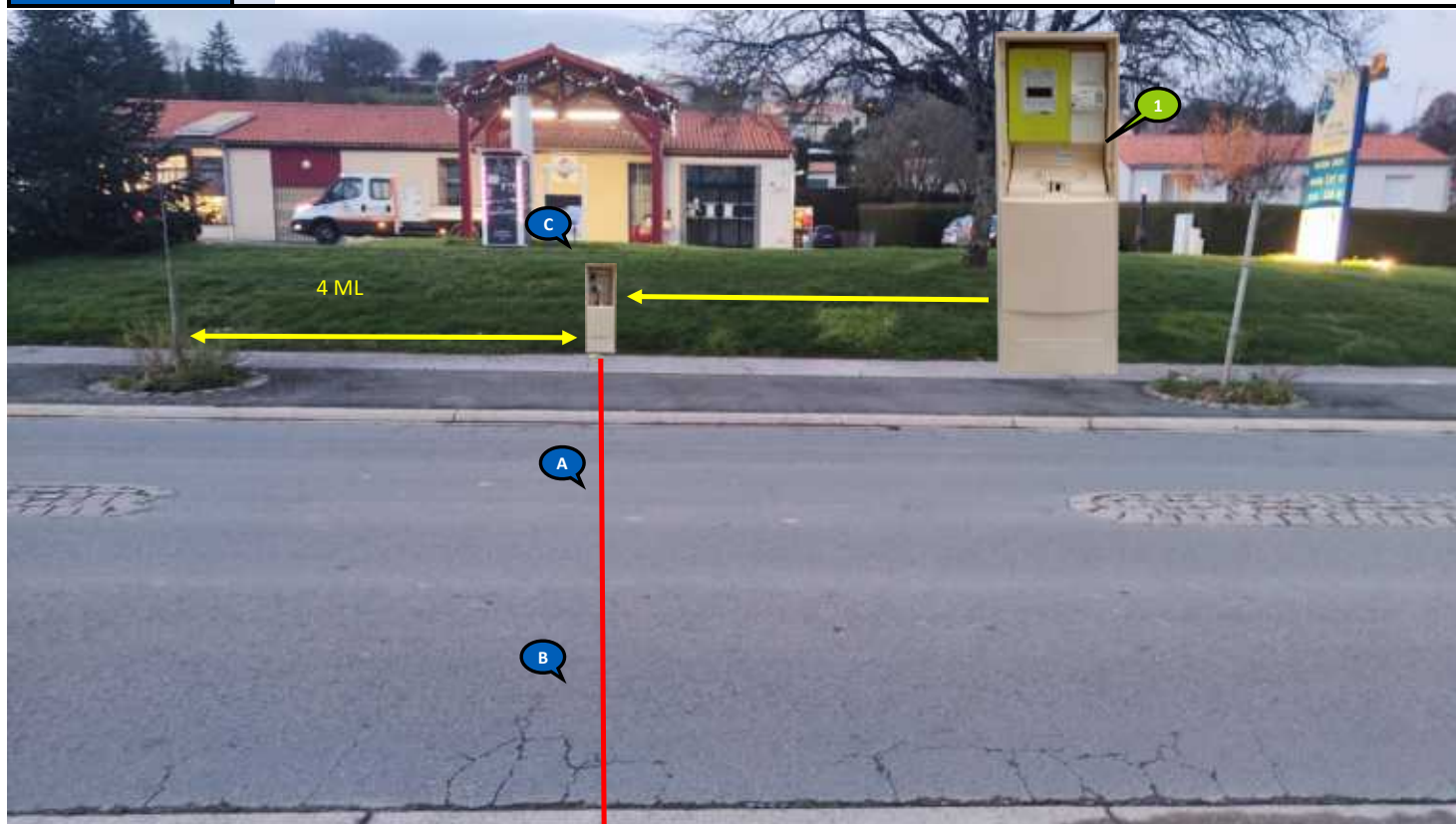
Nom et fonction de la personne au rdv : Client Client Date d'emménagement : 05/01/2026

TRAVAUX :	S06 Branchement souterrain Type2 sur boîte
------------------	---

Type de voie (liaison réseau) : Communale

A charge du client :	1 • Reprise de l'installation existante (après disjoncteur) par un électricien	A réaliser
	2 • Choix du fournisseur d'énergie pour la mise en service	A réaliser

A charge d'Enedis :	A • Terrassement liaison publique 17ml type2
	B • A poser : Liaison réseau 1 câble 4x 35 Alu
	C • Pose au sol en limite de propriété de coffrets côte à côte équipés cptr et disj MONO
	D • Branchement sur coffret REMBT (Module de Raccordement et de coupure 6771708) Équipement à installer.
	E • Réaliser accessoire SDI, dérivation en 4x 35 Alu



La solution technique est déterminée dans le respect de la norme NFC 14-100 en vigueur. Photo compteur non contractuelle

Prévention :	Fais attention, c'est une rue très fréquentée,
---------------------	--

Commentaires : (Possibilité nacelle, accessibilité, autres...)	
--	--

Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2016	Liaison réseau			Dérivation individuelle	Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :
		Liaison A1	Aérien	Liaison A				
12 kVA	S2 - Branchement souterrain Type 2 sur coffret réseau			32	Alu 35 mm²	32	0,90	
12 kVA	S6 - Branchement souterrain Type 2 avec boîte			17	Alu 35 mm²	17	0,48	X
Terrassement						Mètres T2	Mètres T2	Longueur Total
						17	0	17

EMERGENCE DE VOTRE RACCORDEMENT

Nom du client :	MAIRIE DE SEVREMONT	N° d'affaire :	72505252
Adresse chantier :	CITE DES FORGES 85700	Commune :	Sèvermont

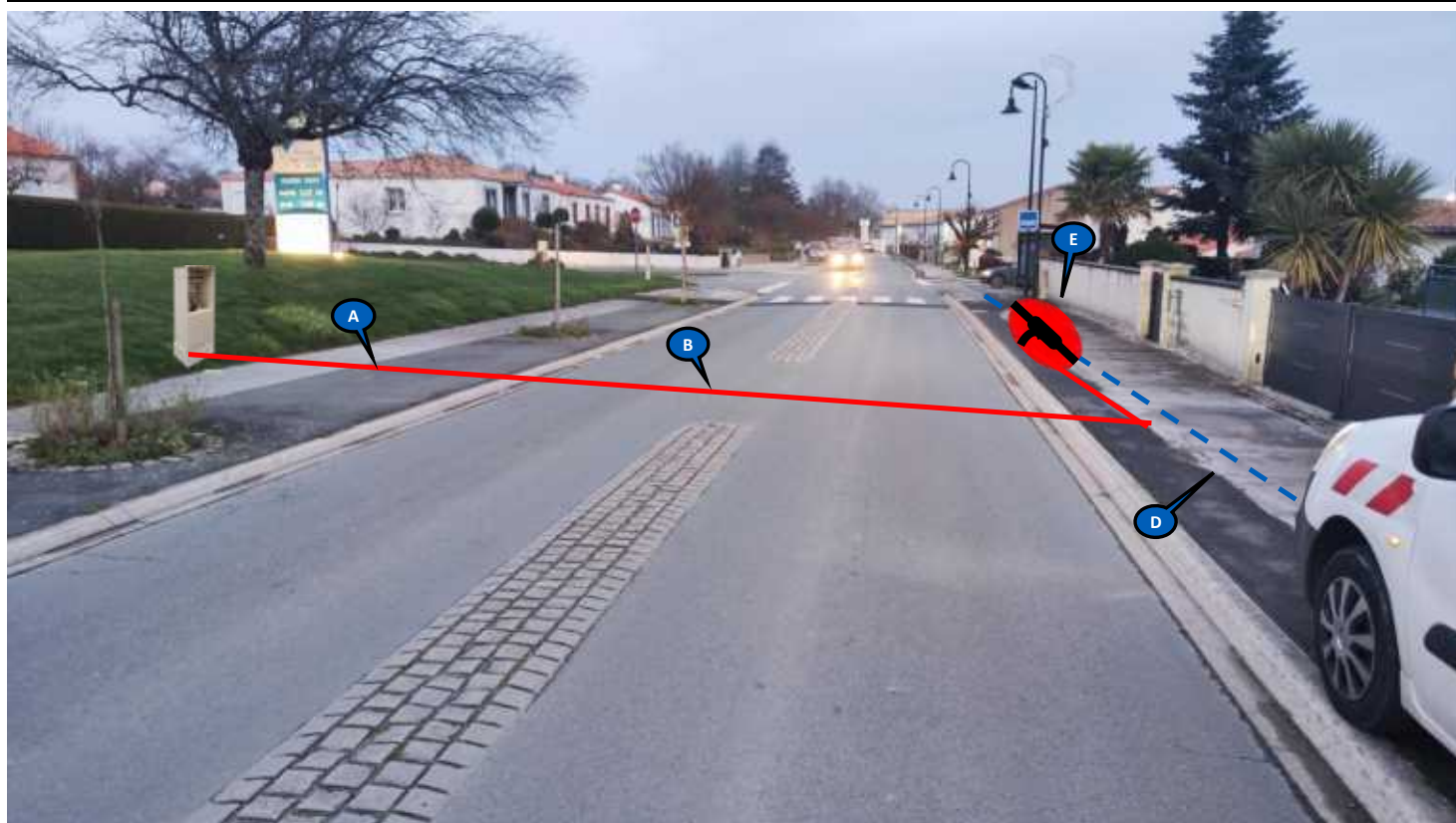
Nom et fonction de la personne au rdv : Client Client Date d'emménagement : 05/01/2026

TRAVAUX : S06 Branchement souterrain Type2 sur boîte

Type de voie (liaison réseau) : Communale

A charge du client :	1 • Reprise de l'installation existante (après disjoncteur) par un électricien	A réaliser
	2 • Choix du fournisseur d'énergie pour la mise en service	A réaliser

A charge d'Enedis :	A • Terrassement liaison publique 17ml type2
	B • A poser : Liaison réseau 1 câble 4x 35 Alu
	C • Pose au sol en limite de propriété de coffrets côte à côte équipés cptr et disj MONO
	D • Branchement sur coffret REMBT (Module de Raccordement et de coupure 6771708) Équipement à installer.
	E • Réaliser accessoire SDI, dérivation en 4x 35 Alu



La solution technique est déterminée dans le respect de la norme NFC 14-100 en vigueur. Photo compteur non contractuelle

Prévention : Fais attention, c'est une rue très fréquentée,

Commentaires :
(Possibilité nacelle, accessibilité, autres...)

Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2016	Liaison réseau			Dérivation individuelle	Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :
		Liaison A1	Aérien	Liaison A				
12 kVA	S2 - Branchement souterrain Type 2 sur coffret réseau			32	Alu 35 mm²	32	0,90	
12 kVA	S6 - Branchement souterrain Type 2 avec boîte			17	Alu 35 mm²	17	0,48	X
Terrassement						Mètres T2	Mètres T2	Longueur Total
						17	0	17

Ce plan imprimé ne peut en aucun cas se substituer à une réponse de l'exploitant Enedis sollicité dans le cadre de la procédure DT DICT.

Au titre de ce plan, Enedis ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement exploités par elle dans l'emprise des travaux indiqués par le déclarant. Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gas, éclairage, autres distributeurs d'électricité...).

1- Les branchements construits avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.

2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la rempente vers les affluents (vallées, poteaux...).

Tous droits réservés - reproduction interdite

